

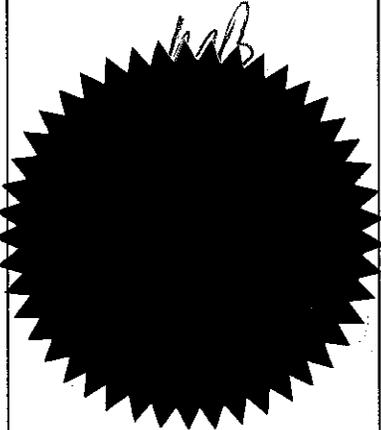
RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral, au gouvernement de Terre-Neuve ainsi qu'à l'Office Canada – Terre-Neuve-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers d'attendre les résultats des évaluations environnementales stratégiques demandées par le gouvernement du Québec avant d'émettre tout permis de levées sismiques et de forages pour la structure Old Harry et de suspendre les autorisations en cours.

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de prendre tous les moyens à sa disposition pour que les ressources naturelles du Québec présentes dans le golfe du Saint-Laurent lui soient réservées.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 20 OCTOBRE 2010.**

Québec, ce vingtième jour d'octobre 2010



MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale